

VAE — INFORMATIONS CLÉFS, TAUX D'OBTENTION, PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Public concerné : toute personne souhaitant faire reconnaître son expérience par un diplôme, un titre professionnel ou un bloc de compétences.

1) Taux d'obtention par la VAE (France métropolitaine)

- Ordres de grandeur observés (tous certificateurs confondus) :
 - Validation totale : environ 35–55%
 - Validation partielle : environ 30–45%
 - Refus de validation (absence de validation) : environ 10–25%
- Ces taux varient selon :
 - Le certificateur (ministères, Universités, Titres professionnels du Ministère du Travail, branches/OPCO...)
 - Le niveau et le type de certification (titre pro, diplôme universitaire, diplôme ministériel, RNCP)
 - L'adéquation de l'expérience avec le référentiel, la qualité du dossier de preuves et la préparation à l'oral
- Lecture utile :
 - Une “validation partielle” est fréquente et constitue une avancée concrète vers la certification complète.

2) Validation partielle et blocs de compétences

- La plupart des certifications enregistrées au RNCP sont structurées en blocs de compétences.
- En VAE, il est possible :
 - D'obtenir une validation partielle portant sur un ou plusieurs blocs
 - De compléter ultérieurement les blocs manquants (nouvelle VAE, formation ciblée, expérience complémentaire)
 - D'assembler des validations de blocs au fil de parcours successifs jusqu'à la validation totale de la certification
- Avantages :
 - Reconnaissance progressive de vos acquis
 - Planification fluide (VAE + formation) pour combler les écarts précisément identifiés par le jury

- **Taux de présentation au jury :** Bien que variable, l'accompagnement vise à sécuriser le parcours pour que 100% des candidats qui finalisent leur dossier se présentent devant le jury."

3) Conditions d'accès — pas de niveau scolaire requis

- L'accès à la VAE ne nécessite pas de diplôme préalable.
- La recevabilité se fonde sur l'expérience (rémunérée, non rémunérée, bénévolat, mandat, stages longs...) en lien direct avec la certification visée.
- Prérequis pratiques :
 - Maîtrise de la lecture et de l'écriture (rédaction du dossier, compréhension du référentiel)
 - Savoir compter et manipuler des données de base si le métier l'exige
- Bon à savoir :
 - La durée minimale d'expérience exigée a été assouplie ; l'essentiel est la pertinence et la suffisance des activités au regard du référentiel.
 - Accusé de réception sous 48-72 h ouvrées, prise de contact sous 3 jours ouvrés ; démarrage 15-30 jours après accord et, le cas échéant, validation du financement

4) Passerelles en cas d'absence de validation (ou validation partielle)

- En cas de validation partielle :
 - Feuille de route personnalisée sur les blocs non validés
 - Possibilités : nouvelle VAE ciblée, formations courtes sur les écarts, missions/expériences complémentaires, tutorat/mentorat
- En cas d'absence de validation :
 - Réorientation vers un niveau ou une spécialité plus adaptée
 - Poursuite en formation qualifiante/certifiante (CPF/OPCO/Transition Pro, selon profil)
 - Bilan de compétences pour affiner le projet et cibler une certification mieux alignée

5) Poursuite de formation et débouchés

- Poursuite de formation :
 - Après une validation partielle : modules ciblés sur les blocs manquants, alternance, MOOC/COOC, préparation à l'oral
 - Après réorientation : entrée en formation vers un titre/métier proche mieux corrélé à l'expérience
- Débouchés professionnels (observés de manière générale) :
 - Reconnaissance officielle des compétences et crédibilisation du parcours

- Promotion, évolution ou stabilisation sur le poste
- Mobilité interne/externe facilitée, accès à des concours ou niveaux de responsabilité supérieurs
- Meilleure employabilité et négociation (rémunération, classification, grille conventionnelle)

6) Facteurs clés de réussite en VAE

- Choix de la certification réellement alignée avec l'expérience
- Dossier de preuves précis, illustré (réalisations, procédures, livrables, évaluations)
- Préparation à l'oral (argumentation, mise en situation, lexique métier)
- Appui méthodologique (accompagnement VAE) et gestion du calendrier

7) Étapes synthétiques d'un parcours VAE

- Information/Orientation → Dossier de recevabilité (admissibilité) → Dossier de validation (preuves)
- Accompagnement (conseillé) → Passage devant jury → Décision (totale/partielle/refus) → Suites (compléments/formation)

Annexe — Références officielles VAE (France métropolitaine)

- Service public (fiche officielle VAE)
 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>
 - Contenu: principes de la VAE, conditions d'accès, dossier de recevabilité, jury, décision (totale/partielle), suites possibles, financements.
- France VAE (portail national dédié à la VAE)
 - <https://www.francevae.fr>
 - Contenu: informations pratiques, orientation, accompagnement, candidater en ligne, évolutions récentes du dispositif.
- France Compétences (RNCP et blocs de compétences)
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/>
 - Contenu: fiches RNCP, structuration en blocs de compétences, modalités d'évaluation, certificateurs; utile pour vérifier la possibilité de validations par blocs.
- Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
 - Rubrique Titres Professionnels: <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-professionnelles/les-titres-professionnels>
 - Contenu: cadre des Titres professionnels (RNCP), organisation en blocs, VAE spécifique aux Titres pro.
- France Travail (ex-Pôle emploi) — formation et accompagnement
 - <https://www.francetravail.fr/candidat/se-former/vae.html>
 - Contenu: présentation de la VAE, accompagnement, financement, liens utiles vers certificateurs et conseillers.
- Mon Compte Formation (financement)

- <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

- Contenu: informations sur les prises en charge CPF de l'accompagnement VAE et des formations complémentaires.

- Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

- <https://www.mon-cep.org>

- Contenu: accompagnement gratuit pour définir/ajuster un projet, y compris après une validation partielle ou un refus, et pour identifier les passerelles.

- Éducation nationale — diplômes et VAE (si vous ciblez des diplômes de l'EN)

- <https://eduscol.education.fr/> (chercher "VAE" + diplôme visé)

- Contenu: informations sur les diplômes du ministère (CAP, Bac pro, BTS...), procédures VAE côté EN, référentiels métiers.

- Enseignement supérieur (VAE dans les universités)

- Portail MESR: <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/validation-des-acquis-de-l-experience-vae-46864>

- Contenu: principes de la VAE à l'université, organisation, informations officielles sur les démarches.

- Textes juridiques récents (réforme VAE)

- Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

- Décrets et arrêtés d'application 2023 relatifs à la modernisation de la VAE.

- Accès via Légifrance: <https://www.legifrance.gouv.fr> (recherche "VAE 2022 2023 réforme").